Session 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
REGION GUADELOUPE

°°°°°°°°°°°°°

✶✶✶ ✶✶ ✶✶✶

A V I S

2 ème réunion plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2025

Lundi 31 mars 2025 - Hôtel de Région

Présenté par
Monsieur Félix LUREL
Président
du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

Vu **la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**

Vu **le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;**

Vu **la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;**

Vu **la saisine du conseil régional en date du 17 mars 2025, référencée** PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DGA-WD/DAJAA-JT/SAJA-SB-NSV/AP25-02 **portant sur :**

Ordre du jour :

1. Examen et vote du projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ;
2. Délibération complémentaire à la délibération n° CR/21-1339 relative à l'évaluation et à la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) ;
3. Questions diverses.

Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement est appelé à émettre un avis sur les rapports des points 1 et 2 de l'ordre du jour

– – – –

Etaient présents :

Mmes : Annick ABELA et Aminata ELUTHER,

MM : Jacky ACCAJOU, Hubert ANNEROSE, Hilarion BEVIS-SURPRISE, Joël DELVECCHIO, Jacques FLORO, Philippe GENDREY, Claude KIAVUÉ, Félix LUREL, Claude NAZAIRE et Alain SORÈZE-EUGÈNE.

Excusés : M Ronald BAPTISTA, Mme COUVIN-ASDRUBAL, M Alcide DONNAT, M Michel GEOFFROY, Mme Gislaine GISORS, Mme Yaëlle PAGESY, Mme Marie-Claude PERNELLE, M Grégory POTIRON, M Alex RODEF, M Emile ROMNEY, M Rony THÉOPHILE et Mme Leslie VEREPLA.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

****

Le président et les membres du conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement, remercient Mesdames Monique APAT et Myriam BADIA, ainsi que Messieurs David JANKY, Jean - Sébastien NICOLAS, Harry MEPHON et Jean – Marc MOBETIE d'avoir apporté les éclairages utiles à la bonne analyse des documents soumis à leur sagacité.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du lundi 24 mars 2025 a, sous la présidence de Félix Lurel, émis les observations et avis ci-après.

Devenir des instances consultatives

Un amendement au projet de loi portant sur une simplification de la vie économique a été adopté le 24 mars 2025.

Selon les parlementaires à l'initiative de cet amendement, il s'agirait de supprimer les CESER dans l'ensemble des régions de France, ainsi que des comités comparables dans certains territoires d'Outremer pour, je cite : « générer des économies de fonctionnement ».

Sont donc concernées les régions de la Réunion, de Mayotte, et de Guadeloupe (à travers leur CCEE et CESER respectifs), de la Martinique dotée d'un conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation (CESECEM) et de la Guyane disposant d'un Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education (CESECE).

C'est une logique purement comptable qui anime les initiateurs de cet amendement, voyant dans cette proposition une mesure d'économie. Mais moins quantifiable sera pour nos territoires la perte d'une expertise territoriale maitrisant les enjeux ultramarins (biodiversité, multiculturalisme, éducation adaptée, langues régionales). C'est aussi le signe d'un appauvrissement démocratique qui priverait les citoyens et les associations d'un canal institutionnel de participation. Alors que les territoires ultramarins sont en première ligne face aux défis climatiques et sociaux, leur voix consultative serait marginalisée.

Cette mesure, si elle était confirmée, marquerait un recul pour la démocratie participative et la prise en compte des spécificités ultramarines. Une coordination entre les territoires concernés est essentielle pour porter un contre-discours fondé sur l'utilité sociale et l'innovation citoyenne portées par ces instances.

Une mobilisation urgente des élus ultramarins, des partenaires sociaux et des acteurs culturels et environnementaux s'impose !

Schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe

L'élaboration du schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe représente un enjeu crucial pour l'avenir de notre île. Dans ce cadre, le CCEE soutient la démarche de révision du SAR et souligne le caractère innovant des modalités de concertation proposées, en adéquation avec les évolutions technologiques permettant d'associer le grand public et l'ensemble des acteurs locaux.

Par ailleurs, le CCEE propose que le COPIL d'élaboration du SAR puisse intégrer le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guadeloupe dans le but d'élargir la concertation aux experts, entre autres, sur les questions relatives aux risques naturels et technologiques, mais aussi aux enjeux liés à la problématique du changement climatique. Il ne faudra pas négliger les risques induits, qui s'ajoutent aux risques naturels.

L'accent doit être mis sur les enjeux prégnants portant sur le rééquilibrage du territoire, la sécurité alimentaire voire la souveraineté alimentaire. Il est crucial que ce point soit pris en compte face à la question de la « vie chère » et du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, le CCEE souhaite mettre en lumière l'importance de la prospective en lien avec les données démographiques. Cette approche est fondamentale dans le dimensionnement des équipements structurants, leur efficience et leur optimisation. Il en est ainsi de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement dans la mesure où les orientations stratégiques du SAR devront tenir compte du nombre croissant de visiteurs et de touristes.

En ce qui concerne la préservation de la biodiversité, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, le CCEE encourage la collectivité régionale à renforcer davantage sa communication et sa pédagogie avec le soutien notamment de l'ARBIG. Un partenariat serait nécessaire avec les autres acteurs institutionnels, une collaboration qui pourrait se concrétiser par des guides de mise en œuvre et d'application du SAR. Il s'agit de permettre au plus grand nombre de se les approprier et que ce projet collaboratif que représente le SAR devienne véritablement l'affaire de tous.

A l'issue de la phase de concertation et d'élaboration du SAR, le Conseil suggère d'ores et déjà à la collectivité régionale de tout mettre en œuvre pour garder la dynamique qui sera enclenchée en poursuivant ses actions de concertation, en multipliant sa participation à des réunions mulipartenariales au sein des autres collectivités territoriales, notamment lors la mise en compatibilité des autres outils de planification territoriale (PLU, SCOT en particuliers).

Budget primitif 2025

En matière d'éducation, dans le contexte de restriction budgétaire que nous connaissons actuellement, le CCEE apprécie les efforts de la collectivité dans la poursuite des grands travaux sur lesquels elle s'était engagée, notamment les travaux de renforcement parasismiques des écoles et les travaux de restructuration des lycées.

Puisque nous sommes dans le domaine de l'éducation, face à la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves qui se sont rassemblés ces derniers jours pour protester contre la suppression de près de 90 postes dans l'Académie de Guadeloupe à la prochaine rentrée, les conseillers tiennent à affirmer leur soutien total à ce mouvement légitime. Cette manifestation nous amène à une réflexion globale sur l'égalité des chances de nos élèves guadeloupéens. Alors que les taux de réussite aux examens restent inférieurs à la moyenne nationale, que la problématique de la déscolarisation précoce reste préoccupante, que 30% de nos jeunes âgés de 16 à 26 ans rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture, contre 11,8% sur le territoire national, il semble au CCEE que la baisse démographique que connaît le territoire devrait être l'opportunité de proposer un enseignement plus spécifique aux besoins multiples et variés de nos jeunes guadeloupéens et non un prétexte pour réaliser des coupes budgétaires qui pénaliseraient davantage nos élèves. Nous resterons attentifs aux conclusions de la mission interministérielle qui, sous la pression des parents d'élèves, des professeurs et des syndicats, se rendra courant avril en Guadeloupe.

Pour sa part, le CCEE, en partenariat avec l'Université des Antilles, soutient très fortement la création d'un diplôme universitaire de créole guadeloupéen, que nous espérons effectif à la rentrée prochaine. L'appui de la collectivité régionale est essentiel pour la mise en œuvre de ce diplôme qui concourra à

une meilleure insertion professionnelle des jeunes guadeloupéens. A ce sujet, nous vous remettons l'étude de faisabilité relative à la création d'un Diplôme de Compétence en Langue (DCL) option créole guadeloupéen réalisée par le CCEE. Nous avons par ailleurs lancé une étude intitulée « 40 ans de décentralisation dans le domaine de l'éducation en Guadeloupe » pour participer à l'ébauche de solutions à apporter aux différentes problématiques impactant notre jeunesse.

Un autre sujet d'inquiétude pour nos jeunes concerne la situation particulièrement préoccupante de l'Archipel des Sciences de la Guadeloupe qui fait actuellement face à de graves difficultés financières. Cette association regroupant divers acteurs de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement œuvre depuis plus de 30 ans avec détermination pour la diffusion de la culture scientifique en Guadeloupe. A travers ses actions éducatives, ses ateliers, ses conférences et ses programmes de médiations scientifiques, l'Archipel des Sciences joue un rôle essentiel pour notre territoire en renforçant l'esprit critique auprès de la population, en luttant contre la désinformation et les croyances infondées, et en suscitant des vocations scientifiques.

Nous affirmons au CCEE qu'investir dans la culture scientifique, c'est investir dans l'avenir et le développement durable de la Guadeloupe. Il est maintenant urgent d'apporter un soutien stable et durable pour la pérennisation et l'essor des initiatives portées par l'Archipel des Sciences, ce qui placerait la Guadeloupe en modèle d'engagement face aux défis du XXIe siècle.

Concernant le sport, nous encourageons la collectivité régionale à faire ses choix budgétaires dans la concertation avec le mouvement sportif et les acteurs du sport guadeloupéen afin de cibler les priorités dans le cadre d'une "collectivité stratège". Ainsi, nous demandons à la Région d'investir davantage dans la couverture et la rénovation de structures de proximités existantes avant d'en construire de nouvelles.

Il serait possible d'élaborer un plan global pour la Guadeloupe, en partenariat avec l'État et le Département, permettant par la même occasion d'améliorer les conditions de l'enseignement de l'EPS pour nos jeunes scolaires, collégiens et lycéens.

Nous apprécions à la fois les accompagnements financiers et les nouvelles modalités des contrats d'objectifs proposés aux comités sportifs. Nous encourageons la collectivité régionale à bien contrôler l'utilisation des fonds alloués et à évaluer les manifestations sportives soutenues.

Le Conseil suggère à l'Exécutif régional de s'inscrire dans l'objectif du 1% pour le sport. Pour y parvenir, il serait souhaitable de cibler le secteur "sport" hors culture, vie sociale dans les présentations.

Concernant la culture, le conseil plaide pour des dispositifs visant à mieux soutenir les acteurs culturels et créatifs via une redéfinition des critères d'attribution et une meilleure répartition des fonds.

Le CCEE constate le niveau ad minima de certains postes tels que le soutien aux structures de diffusion culturelle, les manifestations culturelles d'intérêt régional ou encore le soutien au livre. Le CCEE invite la collectivité à reconduire l'action qui consistait à remettre des bons d'achats d'ouvrages à des lycéens lors de la dernière édition du salon du livre.

Nous sommes conscients des efforts portant sur la valorisation de nos traditions et sur le cinéma. Toutefois, la part réservée à la création et à la diffusion contemporaine, et plus largement au développement

de l'action culturelle et du spectacle vivant, nous semble sous estimée dans ce budget alloué à la culture, dont 80% est consacré au MACTe, à lui seul. Compte tenu de cette situation, il serait bienvenu que le MACTe apporte un soutien actif aux structures qui œuvrent pour le développement de la culture, pour la mutualisation de l'action culturelle et pour la réalisation de projets culturels d'intérêt régional. Nous réaffirmons, par la même occasion, la nécessité de la mise en place d'un plan d'urgence visant la mise à niveau des équipements culturels et des salles de spectacle en Guadeloupe. Dans ce cadre, l'organisation d'assises de la culture pourrait être l'opportunité de se doter d'une véritable feuille de route culturelle et d'élaborer un projet cohérent et ambitieux, répondant à des aspirations essentielles : permettre à chacun de développer sa sensibilité artistique, soutenir les artistes et rendre plus visible leur création, faciliter l'échange et la rencontre.

Par ailleurs, le Conseil souhaiterait un soutien de la collectivité régionale à l'accès aux pratiques artistiques, au moment où l'on envisage la mise en place d'un conservatoire en Guadeloupe, et compte tenu du nécessaire soutien à une éducation artistique qui est un des socles du développement culturel et de la vie citoyenne.

Le CCEE approuve la création, en novembre 2024, de « L'agence culturelle de Guadeloupe », Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont la mission principale est de soutenir les filières artistiques locales. Il nous semble indispensable que cette agence exerce ses missions en liaison étroite avec les acteurs culturels, porteurs d'expérience, permettant une articulation harmonieuse entre formation, création et diffusion artistique dans le territoire. Nous demandons cependant une clarification sur le financement de cette agence qui serait une véritable opportunité, si on lui en donnait les moyens, pour le secteur de la culture.

Le Conseil s'interroge sur l'opportunité pour la Région d'accompagner le redéploiement de l'hippodrome, compte tenu de son coût élevé, un engagement qui réduit d'autant les financements qui auraient pu être consacrés à d'autres secteurs, singulièrement à la culture. Sur d'autres territoires, ces dépenses portant sur les infrastructures hippiques relèvent d'initiatives privées.

En matière d'environnement, le CCEE invite la collectivité régionale à mener une réflexion globale afin d'inverser la tendance du nombre croissant de véhicules, en améliorant par exemple, le service de transport en commun, en développant le co-voiturage et les mobilités douces. Le Conseil remarque les efforts de la région pour l'équipement du territoire en abris de bus, et l'encourage dans cette démarche.

Par ailleurs, dans la perspective d'améliorer les conditions de vie des guadeloupéens, le CCEE soutient la reprise de l'aide régionale en faveur des dispositifs de récupération de l'eau de pluie.

Cependant, le CCEE déplore la réduction drastique des budgets disponibles à long terme pour la protection de l'environnement. A ce titre, des mesures dérogatoires pourraient être prises pour maintenir sur nos territoires les fonds étatiques à l'instar du « fonds verts ».

Pour pallier la diminution des fonds disponibles à moyens et longs termes, dans un contexte d'austérité budgétaire, le CCEE propose de soutenir des initiatives éco-volontaires, telles que celles visant la « neutralité carbone ».

Dans le but de compenser les impacts négatifs des activités humaines sur l'environnement, le CCEE préconise la création d'un « tourisme solidaire ». Il s'agirait de mettre en place une participation

financière des visiteurs fréquentant les équipements structurants, afin de maintenir leur bon état et garantir leur pérennité.

Le CCEE félicite la Région pour sa campagne de maintien des continuités écologiques, et de préservation de la biodiversité et attire l'attention de la collectivité sur la nécessité de promouvoir des espèces endogènes et non envahissantes.

Enfin, dans ce contexte de « vie chère », les conseillers s'interrogent sur l'augmentation de la taxe sur la carte grise (à 55 euros/CV), dont la croissance est bien supérieure à celle de la Martinique et de la Guyane.

Concernant le projet OCEAN, le Conseil encourage la région à poursuivre sa recherche de solutions pour atteindre les objectifs ambitieux de ce projet, afin que l'aménagement de nos plages devienne un argument réel de marketing territorial et de tourisme solidaire, à l'instar de nos voisins caribéens.

Basse-Terre, le 28 mars 2025

LE PRESIDENT DU CONSEIL
DE LA CULTURE DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT
FÉLIX LUREL